

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2161

présenté par

Mme Parmentier et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« intégration »,

le mot :

« assimilation ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« intégration »,

le mot :

« assimilation ».

III. – En conséquence, aux première et dernière phrases de l'alinéa 28, substituer aux trois occurrences du mot :

« intégration »,

le mot :

« assimilation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sens du présent amendement est de proposer de substituer au mot « intégration », le mot « assimilation » dans un souci de précision. La politique menée par la France ne doit en effet pas reposer sur un objectif qui se limiterait à la seule intégration, mais en réalité sur l'assimilation.